

L'Écho charentais : paraît à
Barbezieux tous les dimanches
["puis" journal libéral
démocratique de
l'arrondissement de [...]

. L'Écho charentais : paraît à Barbezieux tous les dimanches ["puis"
journal libéral démocratique de l'arrondissement de Barbezieux].
1903-10-25.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

L'ÉCHO CHARENTAIS

JOURNAL LIBÉRAL DEMOCRATIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BARBEZIEUX

ABONNEMENTS

Un an... 3 fr. Six mois... 2 fr.
On s'abonne au bureau du journal et dans tous les bureaux de Poste

PARAIT A BARBEZIEUX TOUS LES DIMANCHES

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration au Bureau du Journal
Boulevard Chanzy, Imprimerie E. VENTENAT. — Les manuscrits ne sont pas rendus.

ANNONCES

Annonces... 0,20 c. — Réclames... 0,30 c.
Les annonces sont reçues à Paris dans toutes les Agences de publicité.

L'ÉCHO CHARENTAIS reçoit l'insertion des Annonces Judiciaires et Légales

VISITES ROYALES

Après l'empereur de Russie, venu deux fois en France, depuis son avènement au trône, après le roi d'Angleterre, et sans parler des nombreux voyages qu'y fait le roi des Belges, le jeune roi d'Italie, accompagné de la reine, a voulu, lui aussi, venir à Paris rendre visite au président de la République et apporter à notre patrie, sinon l'expression de ses sympathies, mais tout au moins l'assurance de sa bonne volonté et le désir que lui et son peuple ont de vivre en paix avec nous.

Ces visites impériales et royales constituent, on ne saurait le nier, des événements politiques qui n'ont rien de banal, et tout en se gardant d'en tirer des conséquences trop précises, il convient de reconnaître qu'elles sont, plutôt, de bon augure pour notre pays.

Il serait peut-être exagéré de croire que ces souverains viennent à Paris uniquement pour admirer la bonhomie gracieuse de l'honorable M. Loubet, ou pour féliciter M. Combes de l'énergie avec laquelle il expulsa les Charteux et défendit son fils Edgar, ou bien encore pour faire raconter à M. Camille Pelletan comment il n'a jamais reçu la lettre recommandée que lui adressa M. Parayre, ni même pour jouir du charme de la conversation de M. Trouillot. Non. Quelque plaisir que ces princes puissent éprouver à voir et entendre tout cela, il faut surtout croire que Paris et sa capitale possèdent un charme, une puissance d'attraction qui expliquent un peu ces royales visites. Puis surtout, la France passe encore, dans la vieille Europe, pour un pays très riche, où l'épargne est toujours puissante, où les bas de laine sont gonflés et nombreux, et où les bonnes gens, un peu inquiets de la tournure que prend chez eux la politique, sont assez enclins à chercher au dehors des placements qui paraissent moins menacés de « reprises » qu'en France. Eh! dame, toutes ces considérations-là ont bien une certaine influence, et l'une poussant l'autre, incite les princes de la terre à venir voir la France. La France, disait-on jadis, n'était-elle pas, après celui du ciel, le plus beau des royaumes, et sa couronne la plus enviée.

La couronne de France n'existe plus. Les diamants, les perles et les rubis qui la garnissaient ont été vendus aux brocanteurs, et l'on a brisé sa monture d'or pour l'envoyer à la Monnaie. Sans cela, qui sait si cet empereur et ces rois, qui viennent en amis chez nous, ne la préféreraient pas au saphir qu'ils portent l'un, dans un pays aux steppes immenses et neigeuses, l'autre, sur les rives brumeuses d'un fleuve aux eaux fangeuses, et le dernier, dans cette ville éternelle où il ne paraît que le second, ombragé et comme écrasé par le voisinage de cette paupauté, en apparence humiliée, vaincue, anéantie, mais qui reste, cependant, la grande puissance morale du monde!

En définitive, il faut se réjouir de

ces visites que les chefs des grandes nations de l'Europe font à la France, lui témoignant ainsi leur confiance dans sa politesse, dans son savoir-vivre. Ce sont là de réelles marques d'estime, et qui valent bien, après tout, que l'on souscrive copieusement à leurs emprunts et conversions; mais il faut se garder d'y voir des marques de solide amitié, des préliminaires d'alliances.

En 1867, Paris, la France et son gouvernement, alors représenté par l'empereur Napoléon III, reçurent la visite de tous les potentats du monde, y compris le roi de Prusse et son ministre, M. de Bismarck. La presse officielle faisait « bloc », comme aujourd'hui, pour célébrer ces royales visites, et en tirer les plus brillants pronostics pour la France, pour l'Empire!

Et trois ans après, l'Angleterre, la Russie et l'Italie, oh! surtout l'Italie, laissaient écraser la France, abandonnant son empereur, et voyaient, avec impassibilité, ressusciter dans le Palais de Versailles, l'unité de l'Allemagne et l'empire germanique!

Qu'étaient donc devenues les protestations d'amitié que tous ces souverains avaient prodiguées à la France, à l'empereur?

E. B.

Les Caisses d'Epargne

Opérations concernant les caisses d'épargne ordinaires du 11 au 20 octobre 1903.

Dépôts de fonds 2.322.135 f. 59
Retraits de fonds 10.337.654 f. 84
Excédent de Retraits 8.015.519 f. 25
Excédent de retraits du 1er janvier au 20 octobre 1903. 167.906.220 f. 87

ÉCHOS ET NOUVELLES

« L'Internationale » scolaire

Une revue pédagogique, la *Revue de l'Enseignement primaire supérieur*, où écrivent plusieurs fonctionnaires de l'instruction publique, insère dans son dernier numéro, comme « chant scolaire », l'*Internationale*.

Ca devait arriver. Cet hymne de guerre sociale, férocité, aux accents duquel se font partout les réceptions ministérielles, devait figurer, tôt ou tard, dans l'enseignement de la jeunesse.

La *Marseillaise* est devenue un chant réactionnaire.

On formera une génération d'Apaches, au son de l'*Internationale*.

Le train Londres-Paris-Berlin-Pékin

Ce train va exister à partir de l'année prochaine, conformément à une décision prise par les représentants des compagnies intéressées, réunis, ces jours derniers à Vienne, sous la présidence de M. de Perl, conseiller intime de l'administration des chemins de fer russes. A cette délibération ont pris part, entre autres, les délégués de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest de l'Angleterre, de la Compagnie du Nord français, de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, des chemins de fer de l'Etat belge, des chemins de fer néerlandais, des chemins de fer du Nord autrichien Ferdinand, des chemins de fer du Sud autrichien, des chemins de fer russes, des chemins de fer de l'Est chinois, du Nord-deutscher Lloyd et de la Compagnie internationale des wagons-lits.

Le train Londres-Pékin aura un

départ par semaine et suivra la voie Paris-Berlin-Varsovie-Moscou. La conférence de Vienne a également réglé la question des passeports et des visites douanières. Il a été entendu que les voyageurs traversant la Russie et la Sibirie n'auraient à subir qu'une seule fois le visa des passeports et l'inspection douanière.

Un vrai marcheur

En cette période où tous les concours de marche sont à la mode, il peut être intéressant de savoir ce qu'un facteur des postes parcourt de chemin pendant son service.

Il n'est pas exagéré d'admettre que ce service a été de 25 ans et que la tournée fut en moyenne de 25 kilomètres par jour.

Cela fait tout simplement, au bout des 25 ans, 415.000 kilomètres d'abatus, presque huit fois le tour de la terre.

Chaque jour, notre homme portait à peu près 8 kilos de papier à distribuer, ce qui lui fait près de 72.000 kilos de lettres et journaux distribués.

Un curieux incident vient de se produire à la suite des bagarres qui ont marqué le banquet démocratique de Clermont-Ferrand.

Le restaurateur qui avait l'entreprise du banquet réclame au comité organisateur le paiement d'une somme de 10.800 francs, représentant 3.600 couverts.

Le comité, réuni en assemblée générale, a estimé qu'il ne pouvait faire droit à cette demande, en raison de l'insuffisance des vivres et du service qui a été constatée. Il a décidé d'attendre une réclamation justifiée.

C'est donc un procès en perspective.

Au cours de sa harangue de Clermont-Ferrand, M. Combes s'écria soudain dans un accès de lyrisme et en tendant les bras vers l'objet de son apostrophe : « Notre ami Clémentel que je vois là ne me démentira pas! »

Ce n'est pas sans motif que M. Combes se sentait soudain déborder d'affection pour l'ami Clémentel.

Quelques instants auparavant, en effet, voici la scène qui venait d'avoir lieu :

De nombreux cultivateurs de l'arrondissement de Riom, électeurs de M. Clémentel, étaient venus à ce qu'ils croyaient être un festin.

Leur désillusion n'alla pas sans colère en constatant qu'ils devaient repartir à jeun.

Ils menacèrent de troubler de leurs protestations le discours présidentiel, et M. Clémentel, pour les calmer, leur offrit, assure-t-on, 200 francs pour aller dîner ailleurs.

M. Combes, instruit de l'incident, n'hésita pas à se mettre plein la bouche de « notre ami Clémentel ».

Les embrassades de souverains

Un de nos confrères nous renseigne sur cette question intéressante pour M. Loubet : Comment les souverains embrassent-ils ?

C'est l'empereur allemand qui met le plus de chaleur et d'effusion dans ses manifestations de débordement.

Le bras tendu, il serre d'une main vigoureuse — à l'anglaise — la dextre de son amphitryon ou de son hôte; prend un temps et fond, en deux mouvements, sur les joues qui attendent. Baiser bruyant.

L'empereur d'Autriche incline légèrement la tête à gauche et avance ses lèvres sans hâte.

Le czar hésite toujours; il a un geste léger de recul — peut-être aussi veut-il prendre son élan pour mieux embrasser — puis il va droit au but. Baiser sec.

Le roi d'Italie a le baiser cordial, à la buona, comme on dit à Rome.

La Main des Jésuites

Ces jésuites! Quels gens habiles et surtout tenaces! On les avait dispersés, expulsés, des liquidateurs judiciaires ont mis les scellés sur les immeubles qu'ils occupaient, et que l'on vendra pour en retirer le fameux milliard qui doit servir pour les retraites ouvrières. Bref, l'on croyait en avoir fini avec eux. Ah! bien oui! Chassés de la rue du Bac et de toutes autres jésuitières, ils viennent de se reformer et l'on ne devinerait jamais où?

Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille, comme écrivait Mme de Sévigné, jetez votre langue au chat, vous ne le devinez jamais.

A Armentières! lecteur curieux et impatient! Oui, à Armentières même, où ces abominables calotins n'ont eu rien de plus pressé à faire que d'organiser la grève, et qui plus est, de soudoyer des agents provocateurs qui ont poussé les pauvres grévistes à piller les banques, à enfoncer les caisses, à mettre le feu aux maisons, et à tout saccager!

C'est la Lanterne, ce phare lumineux du parti radical socialiste, qui nous révèle ce secret plein d'horreur. Son porte-foliot n'a pu bien voir si ce n'était pas le Père Du Lac, déguisé en gréviste, qui avait chouriné deux prêtres rencontrés sur son chemin; mais c'est uniquement à cause du brouillard épais, si fréquent dans cette région, car il est plus probable que ce disciple de Rodin dirigeait en personne les agents provocateurs qui ont entraîné les malheureux et innocents grévistes à tout saccager.

Quand donc la France sera-t-elle délivrée de cette misérable congre-gation, comme dit M. Ranc?

ÉLECTION LÉGISLATIVE

AIN

2^e circonscription de Bourg

Inscrits : 47.285 — Votants : 14.437

MM. le Dr Bozonnet, rép. 7.675 ELU

anti-ministériel... 6.693

Pierre Goujon, r. m.

Il s'agissait de remplacer M. Herbet, radical, décédé.

Elections au Conseil Général

Châtelet-en-Brie (S.-et-M.)

MM. Sommier, rép. prog. lib. 4.082 ELU

Bruyer, rad. ministériel... 833

Lussant (Gard)

MM. De Pognardosse, royal... 738 ELU

Julie, radical... 573

Gibert, socialiste... 66

Elections au Conseil d'Arrondissement

Riaillé (Loire-Inférieure)

MM. De Lajarte, libéral... 1.289 ELU

Nouais, ministériel... 4.061

M. Nouais se présentait en remplacement de son père décédé.

Paimbœuf (Loire-Inférieure)

M. Le Roux, libéral, est élu au

siège laissé vacant par la mort de M. Pion, radical, ministériel.

Il suffit de lire ces chiffres pour juger combien le pays approuve de plus en plus le gouvernement, comme a osé le proclamer le détroqué à Clermont-Ferrand.

Le Congrès Social de Pau

Pendant trois jours, les 11, 12 et 13 octobre, l'*Action Libérale Populaire* vient de tenir à Pau un Congrès social.

Profondément instructives ont été ces trois journées de labeur où, sous

la direction de M. Gailhard-Bancel, député, les grands problèmes économiques et sociaux de l'heure présente ont été successivement examinés par les personnalités les plus compétentes: des rapports précis et brefs, des discussions animées et courtoises, des résumés excellents de M. Gailhard-Bancel, voilà la caractéristique commune de toutes les séances.

Aussi combien nombreuses ont pu être les questions traitées. Dimanche fut consacré aux diverses « questions agricoles » : syndicats agricoles, caisses rurales, coopératives, mutualités contre l'incendie et contre la mortalité du bétail. Enfin, mardi, l'onétudia les problèmes si actuels que soulèvent les sociétés de secours mutuels pour hommes et pour enfants, les patronages et sociétés amicales, les cercles d'études en villes et à la campagne. Nous reviendrons dans un prochain numéro sur les diverses conclusions proposées.

Que dire des discours, si compréhensifs et si nets tout ensemble, des séances du soir? Dimanche, M. Charles Combes traita de l'organisation professionnelle; lundi, M. Louis Durand exposa l'organisation du crédit agricole; enfin mardi, sous la présidence de E. Baudens, ancien sénateur et président de l'*Action Libérale Populaire* des Hautes-Pyrénées, c'est M. Jacques Pion qui a prononcé, sur le devoir social, un magistral discours que la foule des auditeurs accueillait avec un indescriptible enthousiasme.

Et voilà, n'est-il pas vrai, une preuve irréfutable de la volonté de nos chefs et de nos amis de faire de notre programme une vivante réalité.

BAGAGES NON ACCOMPAGNÉS

Les sept grands réseaux de chemins de fer français ont mis à l'essai, depuis deux ans, un tarif permettant l'expédition, à titre de bagages, des objets à l'usage personnel des voyageurs et des échantillons de voyageurs de commerce, non accompagnés.

Ces dispositions (Tarif G. V. 110) permettent aux voyageurs, touristes, bicyclistes, automobilistes, etc., de se faire adresser, à l'avance, dans les gares de leur itinéraire, ceux de leurs bagages dont ils n'ont pas jugés nécessaire de se faire accompagner.

La faveur avec laquelle cette innovation a été accueillie du public a engagé les Compagnies à maintenir ce tarif à titre définitif.

LE CRIME D'AIX-LES-BAINS

Les assassins présumés de la demi-mondaine Eugénie Fougère et de sa domestique, ont été arrêtés. Ce sont Henri Bassot et la compagne d'Eugénie Fougère, Mme Girat.

Henri Bassot

Nous avons annoncé qu'après le long interrogatoire qu'il avait fait subir à Mme Girat, M. Hamard, chef de la Sûreté, avait mis en état d'arrestation un repris de justice appartenant au monde des souteneurs élégants, et qui ne serait autre, suivant la femme Girat, que l'auteur de la lettre qu'elle aurait reçue de Vichy.

Cet individu se nomme Henri Bassot. Un correspondant de Lyon, où il est né, a télégraphié à son sujet à l'un de nos confrères les renseignements suivants :

« Henri Bassot est né à Lyon en 1872 où sa mère habite et vit du produit de leçons de piano. Son fils, qui l'a quittée la première fois, à l'âge de 18 ans, pour aller à Paris, est un rien-qui-vaille. Sa paresse le fit renvoyer par les différents patrons chez lesquels il fut employé en qualité de comptable ou d'employé aux écritures.

« Sans métier avouable, Henri Bassot en arriva bientôt à de douteuses fréquentations qui amenèrent fatalement au crime.

« Dans le courant de l'été de 1892

il était arrêté, 9, quai de l'Est, dans une chambre où il fabriquait de fausses pièces de 5 francs.

« Condamné par la cour d'assises du Rhône, le 3 décembre de la même année, à cinq ans de réclusion et 100 fr. d'amende, Henri Bassot bénéficia de la loi Bérenger. Or, la loi de sursis s'applique à des condamnés à la prison, mais jamais à des réclusionnaires.

« Sur pourvoi du procureur général de Lyon, la Cour de cassation supprima la mesure de clémence, et Bassot, arrêté à nouveau, fut dirigé vers une maison centrale où il purgea sa peine.

« A quelques années de là, revenu à Lyon, après des pérégrinations sans nombre, il fonda rue Longue un comptoir financier, officine qu'il dut abandonner bientôt à la suite de nombreuses plaintes de clients trop naïfs qui lui avaient confié des fonds.

« Ses relations avec Giriat la Nubienne sont anciennes, et l'on a de bonnes raisons de croire que l'un et l'autre ne se sont jamais perdus de vue soit à Lyon, soit à Paris, partout enfin où la femme Giriat allait périodiquement. On dit même qu'elle lui assura son existence dans les périodes précaires de sa vie mouvementée.

Bassot a été, samedi après midi, confronté avec son accusatrice, dans le cabinet de M. Hamard. Il a écouté avec un sourire railleur et une attitude gouailleuse toutes les déclarations que la femme Giriat faisait d'une voix tremblante, et, soudain, comme impatient, il s'est écrié :

— Mais cette femme est folle ! J'étais à Vichy la nuit du crime, et rien n'est plus facile à contrôler.

C'est là tout ce que l'on put obtenir de lui.

Mme Giriat à Lyon

Mme Giriat, dite « la Nubienne », a longtemps habité Lyon, où plus d'une aventure marque son passage dans le monde de la galanterie.

L'une de ces aventures, qui faillit mal tourner, pour elle, remonte au mois de décembre 1894. Ayant appris à cette époque que son ami allait se marier, elle lui réclama la forte somme sous peine d'un scandale. Le fiancé, qui appartenait au barreau, lui avait déjà donné, depuis sa rupture et par deux fois, 20.000 fr. ; aussi, résolut-il de faire part de son embarras au chef de la Sûreté d'alors, M. Ramondenc. Celui-ci fit appeler Mme Giriat et, devant l'attitude énergique du magistrat, la demi-mondaine remit à l'avocat les lettres qu'elle menaçait d'envoyer à sa fiancée.

Elle troqua son nom de famille contre celui plus sonore de Catherine de Donnozeau. Tout à fait lancée dans le monde de la galanterie, elle changea encore une fois de nom. Elle devint Rosalie-Giriat-Nubienne. C'est sous ce nom qu'elle se trouva mêlée à plusieurs incidents, dont celui signalé plus haut, incidents qui appelèrent sur elle l'attention de la Sûreté.

L'amie de Bassot

Après avoir habité rue Choron, Bassot vint s'installer rue La Bruyère avec son amie Marguerite Bernard, une petite femme de vingt ans, au visage agréable. C'est rue La Bruyère qu'il a été arrêté, cueilli, pour ainsi

dire, au saut du lit. Marguerite Bernard fut arrêtée en même temps que lui et conduite avec lui à la Sûreté. Mais ses explications ayant paru suffisantes, M. Hamard la fit remettre peu après en liberté.

Marguerite Bernard revint aussitôt chez elle, où, après avoir affirmé aux personnes qui l'étaient venues voir et lui demander ses impressions, que la police s'était trompée en arrêtant Bassot, « incapable d'avoir commis un crime », elle fit le récit suivant :

« J'ai fait la connaissance de Henri Bassot, à Lyon, il y a trois ans et demi.

« Fils d'un banquier, il dépensait sans compter son argent avec moi, mais le suicide de son père, qui avait fait de mauvaises affaires, mit fin à ses prodigalités.

« Sa mère fut obligée de travailler ; elle est aujourd'hui un des meilleurs professeurs de piano de Lyon, gagnant largement sa vie et envoyant à son fils assez souvent de l'argent.

« Il est impossible qu'il soit accusé longtemps du crime d'Aix, car, la nuit du 19 au 20 septembre, nous avons couché ici.

« Revenant tous deux de Vichy, où il ne m'avait pas quittée pendant les quinze jours de notre séjour dans cette station, nous avons pris, le 19, le train de 9 h. 44 du matin, et sommes arrivés à Paris à six heures du soir. »

L'inconnu

Dans la version que donne la femme Giriat, Bassot n'aurait fait que préparer le crime, et Eugénie Fougère aurait été assassinée par un individu qu'elle déclarait ne pas connaître.

Elle prétend que, dans la lettre qu'il lui avait envoyée de Vichy, Bassot lui annonçait l'arrivée de cet homme, « un homme sûr et d'expérience », disait-il, qui se chargera de la besogne et sur qui nous pouvons compter.

A la Sûreté, on ne semble pas croire à l'existence du personnage inconnu.

— Le crime, a dit M. Hamard à l'un de nos confrères, a parfaitement pu être commis par un homme seul, avec la complicité de la femme Giriat, et cet homme est, selon toute vraisemblance, Henri Bassot.

L'enquête

Le parquet de Chambéry a été prévenu par dépêche et par lettre de toutes les opérations de la police parisienne, et M. du Gardin, juge d'instruction à Chambéry, a envoyé au parquet de la Seine une commission rogatoire, à l'effet de continuer les recherches, aux fins d'établir le rôle de chacun des inculpés.

M. Hamard a expédié à Lyon, à Vichy et à Nice, des agents chargés de faire des enquêtes minutieuses sur le passé de Bassot et de la femme Giriat.

L'individu qui aurait commis le crime sur l'instigation de Bassot, serait un ouvrier tailleur de Lyon, César L... Les plus graves présomptions pèsent sur lui et le chef de la Sûreté a acquis la certitude que c'est le véritable assassin.

On le recherche activement.

De l'Appel au Peuple les justes réflexions suivantes :

M. Gérard n'a pas osé voter contre la loi

de finances de 1903 en vertu de laquelle les bouilleurs de cru sont soumis à l'exercice. Le chef de la Régie l'appelle : « mon cher député ».

Et cependant le Barbezien a le tonnet de parler du Congrès des viticulteurs de l'Isère ! Ce Congrès a voté un ordre du jour demandant l'abrogation de la loi du 31 mars 1903 dont les dispositions soumettent à l'exercice les bouilleurs de cru. Ce Congrès a voté aussi des remerciements aux députés qui ont repoussé cette loi infâme.

Ces remerciements s'adressent à MM. Laroche-Joubert et d'Ornano qui ont voté contre cette loi de finances de 1903. Mais le Barbezien pousse l'aplomb jusqu'à ajouter ceci :

Une part de ces remerciements revient à notre député M. Gérard.

C'est trop fort ! Le Barbezien est-il de bonne foi ? ... Peut-il ignorer que M. Gérard n'a pas voté contre la loi de finances de 1903 ?

Ministériel toujours...

M. Dansette, député du Nord, a demandé, à la séance de mardi, à interpellier le gouvernement sur les désordres d'Armentières.

Le détroqué Combes, voulant esquiver ce débat, en a réclamé l'ajournement à la suite des autres interpellations. C'était l'étouffement de l'affaire. M. Laroche-Joubert est intervenu dans le débat :



M. LAROCHE-JOUBERT, député d'Angoulême

M. Laroche-Joubert. Je ne puis comprendre que le gouvernement refuse de répondre tout de suite à la demande de M. Dansette. Comment l'ordre public a-t-il été troublé, des domiciles privés ont été pillés, des maisons ont été incendiées, des citoyens ont été assassinés, et cela sur l'incitation d'un maire qui n'a été ni suspendu, ni révoqué (applaudissements à droite) et M. le président du Conseil n'a pas une parole à nous donner pour dire que s'il a failli à son devoir avant hier, il n'y faillira pas demain ? ... C'est à nous, qui avons la prétention d'être les amis des travailleurs... (Exclamations à gauche. Applaudissements à droite...) Oui, je suis de leurs amis, bien plus que vous qui leur prêchez des doctrines détestables, qui leur apprenez à chanter l'Internationale et à oublier la Marseillaise, qui parlez sans cesse de leurs droits en les exagérant, sans leur rappeler jamais leurs devoirs (Vifs applaudissements). Je persiste donc pour la discussion immédiate.

Le bloc a suivi Combes en votant l'ajournement, et tout naturellement le député de Condéon a voté avec le

ministère. Peu lui importent l'émeute, l'assassinat et l'incendie, pourvu que le râtelier ministériel soit toujours abondamment garni.

Quelques instants avant l'interpellation de M. Pugliesi-Conti sur le chant de l'Internationale dans les manifestations officielles, avait été également repoussée, et nous retrouvons encore le ministériel Gérard dans la majorité qui a approuvé le président du Conseil.

BARBEZIEUX

Société de Secours Mutuels

Dans leur dernière réunion, les membres de la Société de secours mutuels de Saint-Mathias, ont élu M. René Belliard, avoué, troisième vice-président. M. Cazaux a été nommé trésorier.

Assistance judiciaire

MM. Praud, avocat ; Jaulin, avoué, et Boudy, notaire, ont été nommés membres du bureau de l'assistance judiciaire.

Médecins légistes

MM. les docteurs Meslier, Landry et Hugon ont été désignés comme médecins légistes pour l'année 1903-1904.

Secours

M. Blanckel, ex-chef cantonnier à Barbezieux vient d'obtenir un secours de 150 francs.

Etat-Civil

Publication de mariage. — Charles Grelet, tailleur, à Barbezieux, et Céline-Lucie Faivre, sans profession, à Arc (Haute-Saône).

Décès. — Le 13 octobre, transcription de décès de Jean-Jacques-Prospère Daviaud, 54 ans.



Correctionnelles

du 21 octobre 1903

Présidence de M. COUSTOU
MM. ROUSSEAU et PERREAU, Juges

Ladiville. — Rixe, coups et blessures. — Le sieur L. R., cultivateur à Ladiville, est prévenu d'avoir, le 13 juillet, volontairement porté des coups à un de ses voisins, le sieur G.

Le sieur Desvignes, dont le sieur R. est le domestique, affirme avoir entendu celui-ci disant à la suite de la rixe : « Jamais je n'ai été attaqué comme ça. » Le sieur Desvignes a vu en effet Girard et Raymond aux prises, roulant à terre l'un et l'autre, mais n'a pas vu les débuts ni les détails de la rixe. Le sieur Marolleau et le témoin Pierre viennent affirmer que le sieur R. n'est pas habituellement batailleur ; de son côté, le témoin Fusiller dé-

clare s'être battu autrefois, il y a dix ans environ, avec le sieur G., qui l'avait alors mordu à la lèvre.

Le sieur L. R. avoue que passant devant chez le sieur Seguin il rencontra Girard à la date indiquée. Girard lui aurait réclamé à ce moment, avec vivacité, une somme de cinquante centimes pour une prétendue dette de jeu, et aurait, sans avoir attendu la réponse, porté un coup de bâton sur les jambes de L. R. Ce dernier se serait alors emparé du bâton de son adversaire, l'aurait brisé et se serait défendu ensuite avec l'un des tronçons. Il ajoute que depuis la précédente audience, M. Bertin a essayé d'arranger l'affaire et que d'après cet arrangement Girard devait payer tous les frais.

D'après un certificat médical, G. aurait été battu violemment et aurait reçu de nombreuses blessures.

Le ministère public demande l'application de la loi sans s'opposer à ce que le tribunal use d'indulgence.

Me Guillot, avocat, assiste le sieur R. Ce dernier est acquitté sans dépens.

Pillac. — Vol de vendanges sur pied. — La femme L. est prévenue d'avoir, du 25 au 30 septembre, dérobé une certaine quantité de vendange dans une vigne appartenant à un voisin.

La gendarmerie s'étant livrée à une enquête, trouva dans un fût de 80 litres environ, une certaine quantité de raisins. Invitée à indiquer la provenance de ces raisins, la femme L. prétendit les avoir récoltés en partie sur une haie et avoir reçu l'autre partie d'un sieur G., cantonnier à Bonnes. Le sieur G. déclare avoir cédé quatre paniers de vendange à la prévenue.

Me Bizardel, avocat, assiste la prévenue. L'affaire est remise à quinzaine.

Barbezieux. — Coups et blessures.

Opposition à un jugement par défaut.

Le sieur G. L., qui avait été condamné par défaut à trois mois de prison pour coups portés aux sieurs G. et B., a fait opposition au jugement. Il reconnaît avoir frappé les plaignants, mais prétend avoir été provoqué par eux. Il ne présente aucun témoin. Le prévenu n'a pas de bons antécédents. Me Landry, son avocat, se borne à demander l'indulgence du Tribunal et une réduction de la peine.

La peine est réduite à un mois de prison.

Guimps. — Rixe, coups et blessures.

Les prévenus sont les époux T. et le sieur C. Le sieur Simon, se rendant le 27 juillet à la boulangerie de Guimps, déclare avoir entendu C. appeler au secours. Ce dernier était tombé sur la route et couvert de sang. Les époux T. étaient non loin de là.

Le sieur Bourdeille déclare avoir vu à cette même date, les époux T. et C. s'injuriant et se disputant. Le sieur Jean Rudaud, tailleur, a aussi entendu des cris et a vu C. ensanglanté, ayant de graves blessures à la tête. C. accusait la femme T. de lui avoir porté des coups de branche alors que le mari de cette femme le maintenait.

Le sieur Rideau dit que C. s'était plaint à lui des époux T., dont les voiles lui causaient constamment des dommages ; il avait lui-même à se plaindre de leur voisinage. Lors de la rixe, il a entendu C. appeler au secours.

Le sieur Fouchet et sa femme affir-

— N° 42 —

SALLES-DE-BARBEZIEUX

(NOTICE HISTORIQUE)

par G. CHEVROU

(Suite)

CHAPITRE XIII

PIEFS NOBLES — LES PIEFS DES CHAUVINS, DE LA COURONNE, DES CLAIRONS — LE MAINE LA PORTE — VENTE DE DOMAINES COMME BIENS NATIONAUX DANS LES COMMUNES DE CONDEON, REIGNAC, TOUVÉRAC, CONZAC, LA CHAPELLE, RIOUX-MARTIN, ORIOLES, GUIMPS.

Dès avant 1700, le fief noble des Chauvins appartenait à la famille Drouhet, dont un des membres, Paul Drouhet, époux de Marthe Driilhon, en 1680, était qualifié « écuyer, seigneur de La Thibaudrie, gentilhomme de la vénérie de Sa Majesté ». De ce mariage :

1° Paul, né le 20 février 1680 (?), qui épousa Elisabeth Morin d'où : Paul, baptisé le 5 août 1713, et Jacques-François baptisé le 1er août 1714, à Barbezieux.

2° Marthe, qui épousa Armand Delaport, chevalier, seigneur de Beaumont, Saint-Genis, Cravans en partie et autres lieux, mort à Barbezieux, le 3 octobre 1748.

3° Elisabeth qui, en 1747, était mariée à François de Jourgniac, seigneur de Saint-Méard.

Un autre membre de cette famille, Barthélemy Drouhet, avocat en la Cour, était possesseur du fief noble des Chauvins. Il épousa Marie-Magdeleine Dannau, fille de Me Pierre Dannau, notaire royal, procureur fiscal de Barbezieux, et de Marie-Magdeleine Prevost. Les époux Drouhet eurent pour enfants :

1° Marie-Magdeleine, baptisée à Reignac, le 20 décem-

bre 1686. Elle épousa Jean-Arnaud Sorlin et mourut à Condéon, le 24 février 1724.

2° Jeanne-Françoise, qui était religieuse de l'Enfant-Jésus à Barbezieux, en 1732.

3° Daniel-Barthélemy.

4° Pierre-François, avocat, qui épousa, en premières noces, Marie-Anne Giraud, et en secondes noces, Anne de Pressac.

5° Marguerite, née vers 1695.

6° Magdeleine, née vers 1702.

7° Marie (?), qui épousa Jean Testaud, notaire et procureur au marquisat de Barbezieux.

Après la mort de Barthélemy Drouhet, sa veuve, par acte du 23 juin 1722, passé par Ouvrard, notaire à Barbezieux, fit le partage de ses biens entre ses enfants. Elle donna à Daniel-Barthélemy « la tierce partie du lieu noble et fief des Chauvins, rentes et agrières, circonstances et dépendances », et les deux autres tiers à Marguerite et à Magdeleine.

Celles-ci, à la mort de leur frère, devinrent propriétaires de tout le domaine des Chauvins. Elles épousèrent les deux frères, Marc et Jacques de Ransanne, qui devinrent ainsi seigneurs des Chauvins.

Ces derniers descendaient de la très ancienne famille noble des Ransanne de Charbonblanc, de la paroisse de Semoussac, dont les armes étaient : *De gueules, à trois mains d'argent, deux et une.*

Marc de Ransanne, écuyer, avait épousé, le 28 octobre 1717, Jeanne Dohet, de la paroisse de Varaigne. C'est probablement le même qui, devenu veuf, épousa à Salles, le 21 septembre 1730, Marguerite Drouhet, laquelle fut entermée dans l'église de Salles, le 26 février 1750. De ce dernier mariage étaient nés :

1° Marguerite, vers 1732, qui épousa (?) un Levénot, et mourut, le 22 juin 1779, aux Chauvins.

2° Jacques, vers 1735 ; lieutenant dans la milice de Saint-Jean-d'Angély en 1758, se maria, le 29 août 1782, à Marie Beillard, de la paroisse de Saint-Bonnet ; celle-ci mourut aux Chauvins, le 9 janvier 1798 ; Jacques y mourut le 3 juillet 1806.

Quant à Magdeleine Drouhet, c'est le 20 août 1730 qu'elle épousa, à Salles, Jacques de Ransanne. De ce mariage :

1° Jean-François qui, en 1764, était aide-major du régiment de Libourne ; il fut ensuite nommé chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et major de la place du Petit-Gaave, dans l'île d'Haïti. Le 2 mars 1767, il épousa, à Barbezieux, Marie-Elisabeth Martin-Dobois, sœur du curé de Barbezieux, qui mourut le 3 février 1786 et fut inhumée dans l'église de Barbezieux.

2° Joseph, né le 11 avril 1740.

3° Louis, né le 27 juin 1742.

4° Jacques, né le 3 mars 1744.

Jean de Ransanne de Charbonblanc était présent à la réunion de la noblesse de Saintonge, en vue des Etats-Généraux de 1789.

Quant au fief de la Couronne, il resta pendant la plus grande partie du xviii^e siècle entre les mains de la famille Moyzan, sur laquelle j'ai donné d'assez amples détails dans le chapitre consacré aux syndics et maires de la commune de Salles, pour qu'il soit inutile d'y insister.

Il y avait dans la province de Salles quatre fiefs nobles : ceux de Puymoreau, des Chauvins, de la Couronne, et celui des Maurins et Souchets possédés par Jacques-François Drouhet, écuyer, en 1771.

Mais il en est un autre, si voisin qu'il me semble naturel de lui consacrer quelques lignes. Je veux parler du fief des Clairons, situé dans la paroisse de Saint-Seurin, qui, au commencement du xviii^e siècle, appartenait à Jean Girard, écuyer, sieur des Clairons, mort le 30 août 1627, « regretté pour sa grande courtoisie et débonnairété ».

Il passa ensuite à la famille Barbarin car, en 1687, Anne de Barbarin était qualifiée « Mademoiselle des Clairons ».

Elle était sœur de Jean-Louis de Barbarin, chevalier, seigneur de Reignac, « major de brigade des armées du Roy du régiment de Navarre, commandant de l'ordre de Saint-Lazare », époux de Marie-Marguerite de Lavallée Pinodan. Leur fils, Thadée-Camille, né le 22 décembre 1696 et baptisé le 6 janvier 1701, eut pour parrain « haut et puissant messire Camille Le Tellier, prestre, docteur de Sorbonne, abbé de Louvois, bibliothécaire du Roy et marquis de Barbezieux... » et pour marraine dame Charlotte-Elisabeth de Lavallée Pinodan, dame de Loizel.

(à suivre)

ment que Ruad leur a déclaré n'avoir pas assisté à la rixe.

La femme Goy, autre témoin, aurait vu C... fauchant le dimanche qui a suivi la rixe.

Le sieur Jean Fachaude déclare avoir eu, il y a dix ans environ, une dispute avec le sieur C... qui aurait tenté alors de lui donner un coup de poing.

Le sieur Bouilly a vu C... couvert de sang. Le sieur Marchand, garde-champêtre, est allé voir C... à son domicile où il l'a trouvé couvert de sang et de blessures. C... lui indiqua alors qu'il avait été mis en cet état par les époux T... Le témoin ajoute que les volailles des époux T... causent constamment du dommage aux voisins.

Le sieur C... dit avoir été attaqué par les époux T... sans les avoir provoqués. Les époux T..., au contraire, prétendent avoir été insultés et menacés par leur adversaire et n'avoir fait que se défendre.

Me Bizardel assiste le sieur C... Me Landry assiste les époux T...

Après plaidoiries, l'affaire est mise en délibéré.

AUBETERRE

Gestion financière (suite). — Réponse à Lerbet. — Un homme peu malin a essayé d'opposer de timides dénégations à notre dernier article budgétaire, mais la tâche lui a, sans doute, paru ingrate, car, au lieu de chiffres, ce financier retors nous a donné des phrases qui n'ont prouvé qu'une chose, l'ignorance crasse — au moins en matière budgétaire — de celui qui les écrivait. Il a osé, en effet, pour blanchir son maître, revenir sur la question, — depuis longtemps tranchée — de la maison d'école de filles et de l'éclairage électrique; il nous fait même un grief de « revenir sur des faits depuis longtemps accomplis ». On se demande, alors, avec stupéfaction, de quoi il faudra parler à l'avenir.

Dites, Lerbet, devons-nous seulement, pour ne pas attirer votre colère, parler des sottises que M. Desvergues n'a point encore commises, ou bien devons-nous nous contenter d'exposer, sans commentaires, et sans à vous donner raison ensuite, toutes celles dont M. Desvergues doit revendiquer la paternité? Répondez-nous, s'il vous plaît, et tirez-nous de l'embarras.

La maison d'école est construite, c'est vrai, et le mal est fait! Mais, nous est-il donc interdit de redire aujourd'hui, et de soutenir — malgré votre colère, — que M. Desvergues commettait plus qu'une imprudence en affirmant, jadis, en période électorale, que cette maison d'école serait construite sans augmentation de charges (c'est le mot) pour la commune? En période électorale, il est vrai, rien ne coûte pour abattre une opposition républicaine, mais gendarme, n'est-ce pas, oh! Lerbet?

Mais, cher contradicteur, regardez au moins, avant de parler, votre feuille d'impôts (car vous en avez au moins une), et expliquez-nous pourquoi nos centimes additionnels remontent de 0 fr. 21 en 1903, alors que les centimes qui nous frappent de la part du département et de l'Etat, n'augmentent en 1903 que de 0 fr. 01987. Expliquez-nous donc cette augmentation de 21 centimes au moment où nous aurions dû bénéficier du dégrèvement résultant de l'amortissement de notre caserne de gendarmerie. Nous attendons avec impatience vos chiffres et vos explications, oh! financier valeureux!

Puis, vous attaquez une autre corde et, changeant d'air, vous présentez faussement l'opération relative à l'élection que nous examinerons de nouveau dans le prochain numéro.

(A suivre.)

Saint-Séverin

Une grande fête est organisée aujourd'hui à l'occasion de la remise du drapeau à la section des Vétérans des armées de terre et de mer.

A 9 heures, réception, des délégations; à 10 heures et quart, formation du cortège pour se rendre à l'église. A la sortie, remise officielle du drapeau place de la Mairie.

A 3 heures banquet, et le soir bal, salle Moutet.

DERNIÈRE HEURE

César Ladermann, l'assassin d'Eugénie Fougère, s'est tué hier à Lyon d'un coup de revolver, au moment où les agents enfonçaient sa porte pour l'arrêter.

A la Chambre. — L'interpellation Gauthier de Clagny sur la politique générale, s'est terminée par un vote de confiance au ministère par 332 voix contre 233.

DANS LE DÉPARTEMENT

Election sénatoriale. — L'élection sénatoriale de la Charente en remplacement de M. le docteur Lacombe, est fixée au 6 décembre.

Les Conseils municipaux désigneront leurs délégués le 1^{er} novembre.

DANS LA RÉGION

Foire aux Vins à Saintes

Le maire de Saintes fait connaître que conformément à la décision prise au mois de mars dernier, la ville de Saintes, de concert avec le comice syndical agricole de l'arrondissement de Saintes, organise une Foire-Exposition des vins et eaux-de-vie des Deux-Charentes qui sera tenue le dimanche 15 novembre prochain, salle de l'ancien Palais de Justice, dans les mêmes conditions que la précédente Foire.

Le catalogue des vins et eaux-de-vie exposés sera dressé par les soins du Comice agricole.

Pour être admis à l'Exposition et figurer au catalogue, MM. les propriétaires sont priés de demander leur inscription avant le 15 novembre 1903 à M. A. Gay, imprimeur, cours National, à Saintes, en joignant à leur demande la somme de un franc en timbres ou bon de poste, pour frais d'impression et autres. Moyennant ce versement, il sera remis gratuitement à MM. les propriétaires exposants, un exemplaire dudit catalogue.

Dans leur demande MM. les exposants devront indiquer leurs nom et prénoms, les commune, canton et arrondissement où est situé leur vignoble, la quantité de vin ou eau-de-vie qu'ils ont à vendre, l'année de la récolte, le degré et le prix demandé; ces deux dernières indications étant facultatives.

P.-S. — Un local attenant à la salle de l'Exposition sera mis à la disposition des fabricants et marchands d'instruments de chais et produits œnologiques. Une commission du Comice syndical agricole de l'arrondissement de Saintes, distribuera une médaille d'argent et une médaille de bronze aux deux plus beaux ensembles d'instruments et produits exposés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance de rentrée du 20 octobre

La Chambre fixe à lundi la discussion de l'interpellation sur les bouillottes de cru.

M. Lasies dépose une motion pour envoyer des félicitations aux combattants d'El-Moungar.

La majorité, furieuse et ne voulant pas avouer son antipathie pour cette manifestation, s'est rabattue sur ce fait que la motion était présentée par un réactionnaire. Aussi MM. Sembat et Réveillaud présentent également des motions analogues.

On va voter, mais M. Lasies, très adroitement, se rallie à la motion Réveillaud.

Jaurès manifeste sa mauvaise humeur, en déclarant qu'il s'abstient officiellement.

La motion Réveillaud est adoptée à l'unanimité des votants. Les socialistes s'abstiennent.

SÉNAT

La séance a été consacrée à l'éloge funèbre des sénateurs décédés et à la fixation de l'ordre du jour.

Chronique Agricole

De l'emploi des engrais verts par la méthode des cultures dérobées d'automne

(SUITE ET FIN)

Il faut enfouir les engrais verts en automne :

On leur donne ainsi le temps nécessaire pour qu'ils se décomposent complètement et que leur azote puisse reparaitre sous la forme de nitrates.

Quel résultat obtiendrait-on en les laissant sur pied pendant l'hiver?

Pour que les racines retiennent bien les nitrates, il faut qu'elles aient une grande vitalité. C'est ce qui existe en automne lorsque la plante est verte, jeune et vigoureuse. En hiver, lorsque les racines sont desséchées, elles n'ont plus la force nécessaire pour s'emparer des nitrates.

Le travail de décomposition de la plante a lieu pendant l'hiver. L'azote capté, transformé ensuite en nitrates rendu soluble, est là, sur place, retenu pour être utilisé par la récolte future. Si l'enfouissage avait lieu au prin-

temps, ce travail préparatoire n'aurait pas le temps de se faire. Il coïnciderait avec la végétation de la nouvelle plante et en entraverait les effets.

M. P.-P. Dehérain a enfoui en novembre, février et mars des quantités égales d'engrais verts dans des vases en grès contenant chacun 50 kilogrammes de terre, disposés pour recueillir les eaux de drainage.

L'analyse des eaux d'égouttements a révélé l'existence d'une bien plus grande quantité d'azote dans les eaux provenant des vases dans lesquels l'enfouissage avait eu lieu en novembre. Une différence, mais moins grande, a été trouvée entre les résultats de février et ceux de mars.

L'enfouissage doit être effectué au plus tard en décembre.

De l'efficacité des engrais verts

La récolte de pommes de terre d'une terre dans laquelle la vesce avait été enfouie en novembre, a été par hectare,

pour 3.948 kg. de vesce enfouie (poids sec moyen)	de 27.90 kg.
2.886 id.	22.450 kg.
1.062	5.450 kg.

(P.-P. Dehérain, page 38.)

Les ferments fixateurs d'azote ne travaillent que s'ils trouvent dans le sol des matières organiques. Le fumier de ferme les leur fournit; les engrais verts également.

Ce travail de fixation d'azote au moyen de sa transformation en nitrate de soude se faisant lentement, les effets fertilisants de ces engrais se produisent peu à peu. Ils présentent donc un très grand avantage de durée. Ce travail dure plusieurs années. La récolte qui suit l'enfouissage n'absorbe pas tout l'azote emmagasiné. Les récoltes suivantes en bénéficieront encore. C'est là un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Une légumineuse (la luzerne) enfouie a produit, par hectare, en maïs-fourrage, une quantité de fourrage (78.000 kilog.) égale à celle produite par le nitrate de soude.

Des cultures dérobées dans les vignes

La vigne absorbe une très faible quantité d'eau. Elle prospère sur les sols les plus secs. De plus, l'eau qu'elle prend à la terre elle va la chercher dans les couches profondes du sol. Les pieds des vignes sont espacés; ils enlèvent beaucoup moins d'eau à la terre que les plantes herbacées semées les unes contre les autres.

La terre, dans les sols plantés en vignes étant humide, l'azote se nitrifie et est entraîné par les eaux. Le sol s'affaïssait constamment.

L'humidité relativement considérable de la terre plantée en vigne, la formation de plus de nitrate que dans la terre couverte de plantes herbacées, qui en est la conséquence forcée, et l'enlèvement par les grandes pluies de septembre et d'octobre de presque tout ce nitrate sont des faits indéniables que les agriculteurs feront bien de méditer et sur lesquels ils nous pardonneront d'avoir insisté.

Des vignes ont été plantées à Grignon dans des cases de végétation; elles n'ont pas été fumées; les eaux qui se sont écoulées ont été recueillies; elles contiennent au début une grande quantité d'azote; à la fin, elles n'en ont plus; la stérilisation est complète.

L'azote enlevé par les eaux est, par hectare, de 60 kilogrammes; il correspond à 370 kilogrammes de nitrate de soude.

Dans le Bordelais, immédiatement après la vendange, on sème, sur un léger labour, des plantes à végétation rapide, au colza, de la vesce, du trèfle incarnat et on enfouit le tout au plus tard en janvier. En Périgord ce sont des raves.

En Bourgogne les pieds des vignes sont très rapprochés; toute culture intercalaire est impossible.

Dans notre pays les vignes sont généralement espacées; on peut y mettre de la vesce, de la moutarde blanche, des raves; mais il est désastreux de n'y rien semer.

Il est impossible d'évaluer d'une manière précise la quantité de matières fertilisantes qui seraient conservées à la terre par l'introduction dans la pratique agricole de notre région des cultures dérobées d'automne, mais on peut affirmer qu'elle est considérable. Une prodigieuse quantité d'azote est entraînée par les cours d'eau, et reversée dans la mer. Cette perte énorme serait diminuée par la méthode que nous préconisons.

L....

ancien receveur de l'enregistrement.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Billets d'aller et retour délivrés à l'occasion de la fête de la Toussaint

A l'occasion de la fête de la Toussaint, la durée de validité des billets ordinaires d'aller et retour délivrés au départ des gares, stations et haltes du réseau de l'Etat, sera, par application des tarifs G. V., numéros 2, 9 et 102, prolongée comme il est indiqué ci-après :

A. — Billets à destination du réseau de l'Etat, de la ligne de Ligne-Rivière à Richelieu, des lignes des Chemins de fer départementaux (réseaux d'Indre-et-Loire, des Charentes et des Deux-Sèvres), de la ligne de Marnes à Saint-Calais, des lignes de l'Anjou, des Tramways de la Vendée et de la Charente-Inférieure, de la ligne du Blayais et de celle du Médoc.

Billets délivrés à partir du 28 octobre. Validité prolongée jusqu'au dernier train du 6 novembre.

B. — Billets à destination des réseaux d'Orléans, de l'Ouest et du Midi.

Billets délivrés à partir du 28 octobre. Validité prolongée jusqu'au dernier train du 4 novembre.

Trompe la mort

On sait que tel est le nom donné par Balzac à un de ses personnages. Pour n'avoir pas été baptisé par notre grand romancier, notre petit héros n'en est pas moins intéressant. Ecoutez son histoire :

Serdinya (Pyr.-Orientales), 8 octobre 1902. Messieurs : Mes voisins appellent mon petit Baptiste : « Trompe-la-Mort », et voici pourquoi. Sa dentition fut très difficile, très douloureuse, lui occasionnant des convulsions qui l'affaiblirent, ne lui laissant qu'un souffle de vie. Il était perdu, me disaient-ils. Une personne bien avisée me conseilla alors l'Emulsion Scott, et j'en donnai de suite à l'enfant. Trois jours après, il allait déjà mieux, était avec plus d'appétit, les vomissements cessèrent et le visage de son visage fut complètement guéri et je vous en remercie, car si j'ai le bonheur de pouvoir l'embrasser encore, c'est grâce à l'Emulsion Scott.

CHARDONNET, Maçon.

Tous les accidents de la dentition, si fréquents et si graves, proviennent d'une nutrition insuffisante, du manque des sels de chaux (surtout des phosphates) nécessaires à la formation des dents, et comme ces phosphates de chaux sont également nécessaires au développement du système nerveux, la faiblesse nerveuse complique généralement dans ces cas, les difficultés de la dentition. Or l'Emulsion Scott est très riche de ces sels phosphorés, outre le phosphore organique de l'huile de foie de morue, elle renferme des hypophosphites. De là, ses résultats merveilleux, la promptitude avec laquelle elle arrache à la mort les petites victimes et les rend à la vie. Si un enfant au sein ne profite pas, est faible, nerveux, n'hésitez pas à lui donner l'Emulsion Scott ou à en faire prendre à sa nourrice : il deviendra aussitôt fort, gai, augmentera régulièrement de poids et perdra ses dents vite et sans accidents.

Les émulsions soi-disant similaires, prescrites toutes de qualité inférieure, et sans efficacité, doivent être impitoyablement refusées. Exiger l'Emulsion Scott véritable et sa marque : Le pêcheur portant sur l'épaule une grosse morue. Echantillon franco, contre envoi de 50 centimes de timbres adressés à l'Emulsion Scott (Delouche et Cie), 356, rue Saint-Honoré, Paris.

BULLETIN FINANCIER

La note prédominante de la séance est la fermeté des Fonds d'Etats et plus particulièrement de notre 3 0/0, en reprise importante à 96.95. La Caisse achète 13.000 fr. de rente.

L'Extérieure est également en progression à 91.50; l'Italien se maintient à 103.30.

Le groupe Ottoman conserve une excellente attitude. La série C se traite à 36.35, la série D à 33.40, le 4 0/0 nouveau à 88.70.

Les établissements de Crédit sont fermes; la Société Générale à 622 est toujours recherchée.

Les Chemins français sont pour la plupart en reprise sur leurs cours antérieurs. Le P.-L.-M. progresse de 5 fr. à 1.419, le Nord de 9 fr. à 1.815.

Les valeurs industrielles bénéficient de transactions plus actives. Le Rio se négocie de 1.234 à 1.239.

Les Mines d'or, après un début hésitant, se traitent en nouvelle faiblesse.

Étude de Maître C. GUILLARD,

Avoué-Licencié à BARBEZIEUX, rue THOMAS-VEILLON

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du bureau de Barbezieux du 14 août 1903

EXTRAIT

DE

Jugement de Séparation de Biens

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Barbezieux, le vingt octobre

mil neuf cent trois, par défaut contre le sieur Augustin XENOST, boulanger, en état de faillite, demeurant à Passirac, et le sieur Désir VIDEAU, grefier de paix, demeurant à Barbezieux, syndic de la faillite XENOST;

Il résulte que :

La dame Marie NORMANDIN, épouse dudit sieur Augustin XENOST, domiciliée avec lui à Passirac, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Barbezieux le vingt trois octobre mil neuf cent-trois.

Pour extrait conforme :

C. GUILLARD,

AVOUE.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

Par acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Barbezieux, le neuf septembre mil neuf cent trois, enregistré, Monsieur Ludovic-Marcelin VIAUD, ex-notaire à Châtignac, arrondissement de Barbezieux (Garente), demeurant actuellement à Libourne, a déclaré vouloir retirer le cautionnement qu'il a versé dans la caisse du trésor public, en sa qualité de notaire à la résidence de Châtignac.

La présente application faite pour se conformer aux prescriptions de la loi. Pour insertion et par autorisation,

Signé : G. PICHERIT,

AVOUE.

LA SANTÉ NATURELLE

par la délicieuse Céréale du D^r BACK
La Délicieuse Céréale est le Roi des Aliments, indispensable à tous ceux dont la difficulté, à tous les malades, les vieillards, les convalescents, les enfants, à tous ceux enfin qui désirent conserver la santé. Prix : la Boîte 3 fr.; la triple Boîte : 8 fr.
Nous informons tous les LECTEURS de l'ÉCHO CHARENTAIS qu'ils recevront franco UN SACHET de

DELICIEUSE CÉRÉALE DU D^r BACK

OFFERT A TITRE DE

PRIME GRATUITE

Il suffit, pour cela, de découper le présent BON DE PRIME et de l'envoyer, avec son nom et son adresse, ainsi qu'un timbre-poste de 0 fr. 25, à la Pharmacie de la Place Blanche à Paris (9^e).

Le montant du timbre sera REMBOURSÉ à la première commande, c'est-à-dire que la première boîte de Délicieuse Céréale ne coûtera que 2 fr. 75, au lieu de 3 fr.

Un Remède efficace

Dans toutes les maladies de bronches accompagnées d'oppression et d'essoufflement il faut, sans hésiter, avoir recours à la Poudre Legras qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition universelle de 1900. Ce merveilleux remède calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, suffocation, essoufflement et amène progressivement la guérison. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

DENTISTE

Le docteur SAINT-MEZARD, ancien interne des hôpitaux, reçoit le lundi, le mardi et le mercredi.

Place de l'Eglise, BARBEZIEUX

Foires de la semaine

Lundi 26 octobre : Salles-de-Montmoreau; Gurat.

Mardi 27 : Rouillac.

Mercredi 28 : Ambleville.

Samedi 31 : Aubeterre, La Couronne.

Blés. — Paris, 21 fr. 50 les 100 kilos; Angoulême, 15 fr. 75 à 16 fr. les 80 kilos; Avoines. — Paris, 14 fr. 40 à 14 fr. 45 les 100 kilos; Ruffec, 6 fr. 50 à 6 fr. 75 les 50 kilos; pommes de terre, 3 fr. » à 3 fr. 75 l'hecto. Paille. — De 12 fr. » à 13 fr. » les 500 kilos en gare de Barbezieux.

Marché de la Villette

Paris, 22 octobre.

	Amenés	Vendus	Prix extrêmes
Bœufs.....	1913	1832	1.26 à 1.56
Vaches.....	546	536	1.48 à 1.54
Taureaux...	125	119	1.16 à 1.40
Veaux.....	1341	1108	1.50 à 2.10
Moutons....	14394	12300	1.60 à 2.20
Porcs.....	6118	6000	1.18 à 1.26

Marché de Bordeaux

Bordeaux, 22 octobre.

	Amen.	Vendus	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	119	113	774 80	74 à 77	70 à 74
Vaches...	49	46	» » » »	» » » »	53 à 70
Porcs...	1803	1377	52	» » » »	» » » »
Moutons...	638	474	95	98 à 92	93 à 100

Maison de Confiance

MAISON MODÈLE

Maison de Confiance

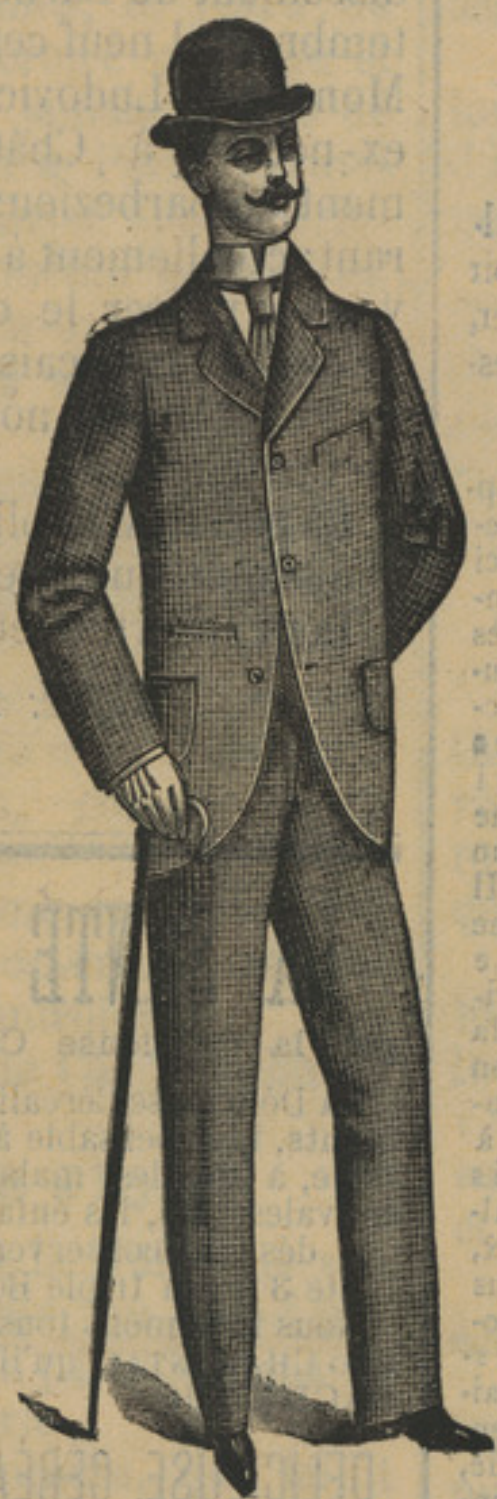
SPECIALITE de VÊTEMENTS TOUS FAITS pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

J. VICARD

BARBEZIEUX -- Place du Marché et Rue Sadi-Carnot -- BARBEZIEUX

Chemises,
Cravates,
Faux-cols
Bretelles
Foulards
Chaussettes
Caleçons

VÊTEMENTS DE VELOURS POUR LA CHASSE



COMPLÈT VESTON, cheviot, nuan. mod. 20f.

COSTUMES COMPLETS

Forme VESTON, en cheviotte, noir et bleu, gris et beige . . . 28 fr.

Forme VESTON, belle nouveauté, en drap pure laine, peignés-unis, rayures et pointillés : 45 — 40 — 35 — et . . . 30 fr.

Superbe PARDESSUS droit ou croisé, en belle taupeline, toutes nuances, Marengo et pointillés : 45 — 40 — 35 — 29 — et 19 fr.

CABAN SÉBASTOPOL depuis . . . 7 fr.



PALETOT en chèvre grise, col kangourou. 60f.

VÊTEMENTS

Imperméables, Caoutchoucs, Fourrures et Cuirs

CAPOTE OFFICIER

imperméable, caoutchoutée, double martingale : 50 — 45 — 35 — et . . . 29 fr.

PÈLERINES

caoutchouc, extra légères : 19 — et . . . 12 fr.

Grand Choix de PALETOTS de Chèvre, depuis 49 fr.

Choix considérable de Costumes pour Enfants

VESTON CUIR qualité extra, doublé chaudement 35 — et . . . 29 fr.



PÈLERINE en drap Président ou molleton, pour hommes, depuis . . . 7 fr.

Gilets
de Laine
et de Coton
Gilets
de Flanelle
Blouses
Salopettes
Limousines

COUVERTURES DE VOYAGE

ENTREPRISE · DE · PEINTURE · EN · BATIMENT

A. CHAIGNEAUD

Ex-Elève de l'Ecole des Arts décoratifs de Limoges

Rue Sadi-Carnot — BARBEZIEUX

Encadrements - Dorure - Papiers Peints - Décoration - Vitraux - Stores

PRIX MODÉRÉS

Médaille d'Or à l'Exposition artistique de Paris 1900 pour les Faux-Bois, Marbres, Décoration

Dépôt de RIPOLIN
et Fournitures de Peintures fines
de la Maison LEFRANC

AQUARELLE & PEINTURE A L'HUILE

Modèles de Peintures

mis Gratuitement à la disposition des Clients

NOTA. — Les travaux de peinture et pose de papiers peints sont exécutés à la campagne sans augmentation de prix.

ACHAT

de Graines Fourragères

TRÉFLE & LUZERNE

S'adresser à SEGUIN, Marchand de Vins

RUE SADI-CARNOT ET RUE VICTOR-HUGO — BARBEZIEUX

Magasin : Près la Gare

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

Fabrique d'Appareils de Chauffage
Défumage de cheminées avec garanties

SPECIALITÉ de CHAUDIÈRES à DISTILLER
Installation de Salles de Bains
Tuyaux en tôle ordinaire et galvanisée

E. BRIGOT
FUMISTE

Ex-contremaître de la M^{re} Benich
8, rue du Palais, 8, ANGOULÊME
PRIX TRÈS RÉDUITS

PHARMACIE G. GRASSET

Rue Victor-Hugo (place de l'Eglise)
BARBEZIEUX (Charente)

Optique Médicale

Vision claire, douce et sans fatigue

Correction de la Vue (Presbytie, Myopie, Astigmatisme, Aphasie ou opéré de la Cataracte) par les verres sphériques, péricopiques, sphéro-cylindriques, cylindriques et prismatiques, etc. Conserves en verres fumés.

MARQUES RECOMMANDÉES :

Verres lénaphaques et Isochromes

Application scientifique des Lunettes et Pince-nez au moyen de

L'AUTO-VISIOMÈTRE

Bréveté S. G. D. G.

Ce nouvel appareil adopté par l'Hospice des Quinze-Vingts est mis gratuitement à la disposition des Clients par M. GRASSET, pharmacien, seul dépositaire pour la Région.

Exécution des Ordonnances de MM. les Docteurs Oculistes.

Lunettes pour Conducteurs d'Automobiles
LUNETTES MISTRALIENNES pour Mécaniciens, Burineurs, etc.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?

AVEZ-VOUS DES PELLICULES?

VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inépuisables. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

En Vente chez M. CHAUVET, coiffeur-parfumeur, à Barbezieux

Comptoir Financier et Commercial

CH. DELÉCHELLE

Boul. Gambetta -- BARBEZIEUX

Ordres de Bourse au comptant et à terme. — Paiement de Coupons. — Ouvertures de Comptes courants à vue ou à échéances fixes avec intérêts. — Escompte d'Effets de Commerce. — Recouvrements. — Vérification gratuite des tirages. — Commission, Représentation. — Agence générale de La New-York (Vie) et de La Métropole (Incendie).

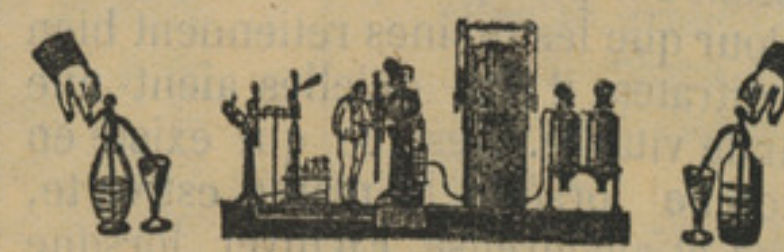
Le Gérant : Henri Goursaud.

Barbezieux. — Imp. E. VENTHÉNAT.

ON DEMANDE A ACHETER

50 Kilos d'Huile de Noix pure

s'adres. à M. Rassinaux, route d'Archiac



Fabrique de Limonades et Eaux Gazeuses

E. PRAUD

DISTILLATEUR

BARBEZIEUX, CHARENTE

MAISON DE CONFIANCE

ÉMILE VALADE

Restaurateur, Fab' de Conserves en tout genre

Cours Fénélon — PÉRIGUEUX

Conserves de Petits Pois
Haricots Verts, Tomates, Asperges, Cèpes
Toutes ces Conserves sont garanties de première fraîcheur et de durée

SPECIALITÉ DE PATÉS DE FOIE GRAS TRUFFÉS

MÉDAILLE D'OR

Paris. — Exposition internationale 1902

UNE PERSONNE achèterait 150 kilos de noisettes d'un seul lot ou en plusieurs lots. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

UNE

Belle Propriété

située aux GILBERTS, commune de BIRAC, canton de Châteauneuf, arr. de Cognac, en excellent état de culture.

Entrée en jouissance totale le 29 Septembre 1904, entrée en jouissance partielle pour faire les fauches et préparer les labours, en Mai 1904.

S'adresser pour visiter et traiter à M^{rs} JANET et GUILLOT, à l'Étoile, commune de Touzac, près Barbezieux (Charente).

A VENDRE une jolie chienne courante. S'adresser au bureau du journal.